Corrigé et barème – phrase simple et phrase complexe, liens entre les propositions et groupe nominal — niveau ★★★

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · Français 6e

Exercice 1 – Enquête : combien de propositions ? *(4 pts)*

a) Deux propositions : « a choisi » et « a partagé » sont deux verbes conjugués à un temps composé (chacun compte pour un seul verbe) ; le sujet « Inès » n'est écrit qu'une fois, la seconde proposition est coordonnée par « et ». « avoir hésité » est un infinitif (mode non personnel) : il ne compte pas. (0,5 pt : deux propositions ; 0,5 pt : temps composés et infinitif expliqués) (1)

b) Deux propositions : « Regarde » est un verbe conjugué à l'impératif (le sujet n'est pas exprimé, mais c'est bien un mode personnel) et « reviennent » a pour sujet « les hirondelles ». Elles sont juxtaposées par un deux-points. (0,5 pt : deux propositions ; 0,5 pt : impératif compté) (1)

c) Une seule proposition, phrase simple : le seul verbe conjugué est « regardait ». « Assise » et « épuisée » sont des participes, « passer » est un infinitif : ce sont des formes non personnelles, qui ne forment pas de proposition. (0,5 pt : une proposition ; 0,5 pt : participes et infinitif écartés) (1)

d) Trois propositions : « entend », « court » et « aboie » sont conjugués. « quand il entend une voiture » est une subordonnée de temps, placée entre virgules au milieu de la principale ; « court » et « aboie » ont le même sujet, « Le chien du fermier », écrit une seule fois, et sont coordonnés par « et ». (0,5 pt : trois propositions ; 0,5 pt : subordonnée et sujet commun expliqués) (1)

Piège — un verbe à un temps composé (« a choisi ») ne compte qu'une fois, alors qu'un infinitif ou un participe seul (« passer », « assise ») ne compte pas du tout : seul un verbe à un mode personnel, impératif compris, forme une proposition.

Exercice 2 – Qui a raison ? *(4 pts)*

a) Léa a raison : « car » est une conjonction de coordination. Preuve : on ne peut pas déplacer « car il est vingt heures » en tête (« Car il est vingt heures, le gardien ferme les grilles » est incorrect), alors qu'une subordonnée de cause le permet (« Parce qu'il est vingt heures, le gardien ferme les grilles »). (0,5 pt : Léa ; 0,5 pt : preuve par le déplacement ou par la classe de « car ») (1)

b) Zoé a raison : « brûlant » est au masculin singulier, comme « thé » ; s'il qualifiait « tasse », il serait au féminin (« brûlante »). Les expansions sont emboîtées : « brûlant » est épithète de « thé », et « de thé brûlant » est complément du nom « tasse ». (0,5 pt : Zoé ; 0,5 pt : preuve par l'accord) (1)

c) Anna a raison : il y a quatre verbes conjugués, « sonne », « se lève », « s'habille », « descend », donc quatre propositions. Un sujet écrit une seule fois peut commander plusieurs verbes : chacun forme quand même sa proposition. (0,5 pt : Anna ; 0,5 pt : décompte des verbes) (1)

d) Jade a raison : le noyau est « bruit ». On peut réduire le groupe à « Le bruit réveille le bébé », mais pas à « Le pas réveille le bébé » sans changer le sens ; de plus le verbe « réveille » est au singulier, accordé avec « bruit », alors que « pas » est ici au pluriel. « des pas » est complément du nom « bruit ». (0,5 pt : Jade ; 0,5 pt : preuve par la réduction ou par l'accord du verbe) (1)

Méthode — pour départager deux analyses, cherche une preuve qu'on peut vérifier : déplacer un groupe, supprimer une expansion, regarder les accords. Un « parce que ça sonne bien » ne vaut aucun point.

Exercice 3 — Repérer l'erreur et réécrire *(4 pts)*

a) Erreur : « du salon » est encore une expansion (complément du nom), donc le groupe n'est pas minimal. Groupe minimal : « l'horloge » (déterminant élidé + nom noyau). Remarque : « de ma tante » complète « salon », pas « horloge ». (0,5 pt : erreur nommée ; 0,5 pt : « l'horloge ») (1)

b) Erreur : « car » introduit la cause ; ici l'élève fait du retard la cause du bus raté, le sens est inversé. Il faut changer l'ordre des propositions : « Il arrive en retard, car il a raté le bus. » (0,5 pt : erreur de sens expliquée ; 0,5 pt : phrase réécrite) (1)

c) Erreur : « Quand le soleil se couche » est une subordonnée ; elle ne peut pas former une phrase à elle seule. Il faut supprimer la conjonction : « Le soleil se couche. Les chauves-souris sortent. » Le lien de temps n'est plus exprimé par un mot. (0,5 pt : erreur expliquée ; 0,5 pt : découpage correct) (1)

d) Erreur : la conjonction « ni » se répète devant chaque élément coordonné, avec « ne » devant le verbe. Correction : « Ni mon frère ni ma sœur ne sont venus à la fête. » (0,5 pt : répétition de « ni » ; 0,5 pt : phrase correcte) (1)

Erreur fréquente — quand on découpe une phrase complexe en phrases simples, on oublie de retirer la conjonction de subordination ; or une proposition qui commence par « quand », « si » ou « parce que » ne tient jamais seule.

Exercice 4 — Recherche : toutes les solutions *(4 pts)*

a) Juxtaposition : « La pluie tombe : nous restons à l'intérieur. » Coordination : « Nous restons à l'intérieur, car la pluie tombe. » Subordonnée en tête : « Comme la pluie tombe, nous restons à l'intérieur. » (ou « Puisque… », « Parce que… ») Subordonnée après : « Nous restons à l'intérieur parce que la pluie tombe. » (0,5 pt par phrase correcte ; accepter tout mot de liaison de cause de la bonne classe) (1,33333)

b) Trois places : à la fin, « Le jardinier rentre ses outils quand l'orage menace. » ; en tête, « Quand l'orage menace, le jardinier rentre ses outils. » ; au milieu, entre virgules, « Le jardinier, quand l'orage menace, rentre ses outils. » (0,5 pt : les trois places ; 0,5 pt : virgules correctes) (1,33333)

c) Noyau : « boîte ». « de biscuits au beurre » est complément du nom « boîte » ; à l'intérieur, « au beurre » (au = à + le) est complément du nom « biscuits » : ce sont les biscuits qui sont faits au beurre, pas la boîte. Les compléments sont emboîtés. (0,5 pt : noyau et premier complément ; 0,5 pt : « au beurre » rattaché à « biscuits » avec justification) (1,33333)

Astuce — une subordonnée de temps se déplace facilement ; une proposition coordonnée par « car » ne se déplace pas. Ce test de déplacement est le moyen le plus sûr pour distinguer coordination et subordination.

Exercice 5 – Problème — une longue phrase à démonter *(4 pts)*

a) Verbes conjugués : « tombèrent », « sortirent », « rappela », « devenait ». Il y a donc quatre propositions. « courant » n'est pas conjugué : c'est une forme non personnelle du verbe (participe, ici précédé de « en »), elle n'a pas de sujet et ne forme pas de proposition. (0,5 pt : quatre verbes et quatre propositions ; 0,5 pt : « courant » expliqué) (1)

b) [Lorsque les gros flocons tombèrent sur le village], [les enfants de l'école sortirent en courant], [mais la directrice les rappela aussitôt] [car le sol devenait glissant]. (0,5 pt : subordonnée et principale bien délimitées ; 0,5 pt : les deux propositions coordonnées bien délimitées) (1)

c) « Lorsque » : conjonction de subordination de temps ; la subordonnée dépend de la principale « les enfants de l'école sortirent en courant ». « mais » : conjonction de coordination d'opposition. « car » : conjonction de coordination de cause. (0,5 pt : « lorsque » et sa principale ; 0,5 pt : « mais » et « car » avec leur sens) (1)

d) « les gros flocons » : noyau « flocons », « gros » adjectif épithète ; « les enfants de l'école » : noyau « enfants », « de l'école » complément du nom. « glissant » est séparé du nom « sol » par le verbe « devenait » : il ne fait pas partie du groupe nominal « le sol », donc il n'est pas épithète. (0,5 pt : les deux groupes analysés ; 0,5 pt : « glissant » expliqué) (1)

Piège — un adjectif n'est épithète que s'il appartient au groupe nominal, à côté du nom ; s'il en est séparé par un verbe comme « être » ou « devenir », il ne fait plus partie du groupe nominal.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).